# FICHE D'INSCRIPTION Saison.....

#### dojoclubcuincy@gmail.com

#### IMPORTANT : L'inscription ne sera validée que si :

- Le dossier d'inscription devra être rendu complet (fiche d'inscription certificat médical - 3 photos - autorisation en cas d'accident - paiement).
- Si le pratiquant est mineur, la fiche d'inscription doit être remplie et signée par un représentant légal.
- L'adhésion au club ne sera considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet et paiement de la cotisation et éventuellement de la licence, de l'assurance ou du livret.

Tout défaut entraînera l'interdiction de participer aux cours.	
ETAT CIVIL	Photo d'identité
Nom:	
<u>Prénom:</u>	
Date et lieu de naissance : / / Sexe : M $\square$ F $\square$	
Représentant légal (pour mineur) :	
<u>COORDONNÉES</u>	Activité pratiquée
Adresse:	• <u>Judo</u>
Ville:	• Eveil judo
THE VILLE IN THE POST OF THE P	• Eveil Judo + judo
Téléphone fixe :	
Portable : Mère :// Père :///	
Adresse mail:@	
To conscion (/o)	Couleur de ceinture
Je soussigné(e)	
• <u>Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le</u>	Taille de vêtement
respecter  • M'engage à payer la licence et la cotisation annuelle	Tume de verenient
• Autorise le club à utiliser l'image et les paroles du licencié dans la	
presse, dans le journal ou sur le site du club pour valoriser le sport et le club	<u>Partie réservée</u>
• Autorise le licencié à pratiquer les activités proposées par le club et	au club
à prendre place dans un véhicule motorisé pour les éventuels	Documents fournis
déplacements.  • Autorise les enseignants et les responsables du club à prendre, en	Documents fourths
cas d'absence et si je ne suis pas joignable, toutes les mesures	<ul> <li><u>Certificat médical</u></li> </ul>
<u>d'urgence (premiers soins, interventions médicales ou chirurgicales nécessaires) en cas d'accident dont serait victime le licencié.</u>	• <u>Photos (3)</u>
Signature du (ou de la) licencié(e) ou de son représentant légal pour	• <u>Autorisation P</u>
les mineurs, accompagnée de la mention « lu et approuvé »	
	<ul> <li>Livret du judoka</li> </ul>

<u>Facture N° :</u>
Assurance : oui non
<u>Licence N°:</u>

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous

concernent (article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978).

#### A remplir obligatoirement

• <u>Je soussigné(e) atteste avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant notice d'information des garanties Individuelle Accident</u>

J'ai décidé:

- de souscrire les garanties de base Individuelle Accident
- <u>de ne pas souscrire les garanties de base</u> Individuelle Accident.
- Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance d'information relative au contrat de prévoyance SPORMUT FSGT ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport survenu pendant la pratique des activités garanties en sus des garanties de base Individuelle Accident.

#### J'ai décidé:

- de souscrire aux garanties complémentaires SPORTMUT.
- <u>de ne pas souscrire aux garanties complémentaires SPORTMUT.</u>

<u>Fait à Cuin</u>	<u>cy, le .</u>	<u>.//</u>	<u> </u>						
Signature du (	ou de la)	licencié(e	) ou de so	n représentai	nt légal	accompagnée	de la mer	ntion « I	u et
approuvé.»		-	-	•					

**TARIFS SAISON ....../ ......** 

ato .		<del></del>	
cotisation Annuel	<u>lle</u>		
	<u>Tarifs</u>	<u>Nbre</u>	TOTAL
<u>1 judoka</u>	85 €		
2 judokas	<u>145 €</u>		
<u>3 judokas</u>	<u>195 €</u>		
Par judoka supplémentaire	<u>+30 €</u>		
Section Petite enfance	<u>55 €</u>		
Section Petite enfance + Judo (nés en 2012)	85€		
Licence FSGT	Les tarifs ser	ont connus ei	 n septembre
Enfant (né en 2002 et après)			-
Jeune (né entre 1998 et 2001)			
Adulte (né en 1997 et avant)			
<u>Timbre judo</u>			
Passeport Judo			
<u>Assurance</u>			
Licence avec assurance FFJDA	Les tarifs ser	ont connus ei	n septembre
<u>Licence et assurance</u>			
Passeport Judo			
		<u>TOTAL</u>	
lode de paiement : □ Chèques □ Espèces Détails / N° de chèque / Dates de retrait :			
		<u>.</u>	
		·····	

Signature du licencié (ou représentant légal) Nom et Signature du représentant du Club

# Certificat Médical à établir en 2 exemplaires

# CERTIFICAT MÉDICAL de non contre-indication

<u>Je soussigné(e) Docteur en médecine, après avoir exami</u>					
<u>ce jour</u>					
-	Melle,	Mr,	l'enfant		
	/		<del></del>		
	n état de santé actue ation à la pratique du	l ne présente pas de ı judo en compétition	2		
• contre-indic	ation à la pratique du	<u>ı sport.</u>			
<u>Fait à la dema</u>	<u>nde de l'intéressé(e)</u>	) pour faire valoir ce	que de droit.		
Fait à	Le	/ / Cachet	et signature		
1 Rayer les mention					
2 Pour les enfants q pour le sport.	ui ne pratiquent pas le judo	en compétition et pour le taï	so, uniquement la non contre-ir	<u>idication</u>	
pour lo sport.					
				<u></u>	
	 CER	CTIFICAT MÉDICAI on contre-indication			
<u>Je soussigné(e</u>	)	Docteur e	n médecine, après avoi	r examiné	
<u>ce jour</u>				4	
Mme,	Melle,	Mr,	l'enfant		
	/ / à		<u></u>		

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de

- contre-indication à la pratique du judo en compétition.<sup>2</sup>
- contre-indication à la pratique du sport.

Fait à la demande de l'intéressé(e) pour faire valoir ce que de droit.

Fait	à	 Le	 / /	/	Cachet et si	gnature
						_

#### **AUTORISATION EN CAS D'ACCIDENT**

-

#### Pour les mineurs,

le document doit être rempli par la personne ayant autorité parentale

<u>ie document doit etre rem</u>	on par la personne ayant autonte parentale
Je soussigné(e) Madame, Monsieur	
Demeurant :	
N° et rue	
code postal	Ville
<u>Téléphone fixe</u> :	Portable :
<u>Téléphone d'un voisin, d'un parent :</u>	
	ours » ou les responsables du club à prendre toute dent dont serait victime le licencié ci-dessous :
Nom:	Prénom :
Le transport en ambulance et les fr	ais de soins seront à la charge du blessé ou de sa

famille. Cette autorisation est valable pour toute la saison sportive 2016-2017

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Pour les enfants qui ne pratiquent pas le judo en compétition et pour le taïso, uniquement la non contre-indication pour le sport.

Fait à	Cuincy,	le		Ι.	Ι.		
	•						

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »



# RÈGLEMENT

Ce règlement est mis à jour et validé à chaque début de saison sportive par le comité directeur et ne peut être modifié que par lui.

## Article 1

Le Dojo Club Cuincy est une association sportive à but non lucratif de type loi 1901. Les membres du comité sont bénévoles, tout travail pour le club et toute présence au dojo et sur les lieux de compétition sont pris sur leurs temps de loisirs et/ou de repos.

<u>Les séances d'entraînements sont dirigées par des enseignants diplômés d'état ou diplômés fédéraux qui ont toute autorité pendant leurs séances.</u>

#### Article 2

<u>Tout judoka doit remplir les obligations administratives avant de monter sur le tatami et assister aux cours.</u>

<u>Les nouveaux adhérents ont droit à une semaine d'essai gratuite avant leur inscription définitive, passé ce délai et en cas de continuité, ils devront déposer le dossier complet et régler la licence et la cotisation.</u>

#### Article 3: Obligations administratives

#### L'assurance

La fédération propose aux adhérents des clubs une assurance. Cette assurance est proposée pour couvrir les adhérents, personnes physiques, des accidents provoqués ou subis lorsqu'ils

participent aux activités du club. D'autre part, les pratiquants exerçant une activité professionnelle peuvent s'assurer contre les risques d'une perte éventuelle de salaire. Une notice d'information vous est fournie, vous avez le choix de souscrire ou non à ces assurances.

#### Le certificat médical en 2 exemplaires

Un certificat attestant la "Non contre indication à la pratique du Judo en compétition "

est obligatoire. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. Il peut être noté sur le livret ou sur papier libre ou sur l'imprimé fourni par le club.

<u>Si le club n'est pas en possession de ce document, dans un délai maximum de quinze jours</u>

<u>après la date d'inscription, l'accès au tatami sera refusé</u> <u>au pratiquant.</u>

<u>La</u> cotisa tion

Son montant, fixé par le comité directeur, est obligatoire. Elle ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, même partiel.

#### Article4

#### Article 4 : Equipement et hygiène

Les pratiquants portent un judogi (tenue de judo) et une ceinture. Le judogi doit être propre, sec et sans odeur désagréable.

Les filles porteront un tee-shirt blanc sous leur judogi.

<u>Les cheveux longs doivent être attachés (barrettes interdites). Les pieds et les mains doivent être propres avec ongles courts. Aucun maquillage.</u>

<u>Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues).</u>

<u>Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes (zoories, tongs ou chaussons).</u>

Pour les nouveaux adhérents le club a la possibilité des prêter un équipement de

#### façon temporaire.

#### Article 5 : Responsabilités et sécurité

Ne sont acceptés dans la salle que les adultes membres de l'association ou accompagnant un membre et sur les tatamis que les enfants licenciés.

Les parents doivent déposer leurs enfants impérativement à l'intérieur du dojo et s'assurer de la présence d'un professeur ou d'un membre du comité. Ils doivent les reprendre en charge aussitôt le cours terminé,

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur, dans les couloirs et vestiaires du dojo et après la fin de la séance d'entraînement.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Article 6: Attitude et comportement

Chaque pratiquant devra s'organiser pour être en tenue sur les tatamis dès le début du cours. Si à leur arrivée, le cours précédent n'est pas terminé, il s'abstiendra de perturber la fin de celui-ci. En toute circonstance, l'accès au tatami est soumis à l'aval de l'enseignant qui s'y trouve et il ne pourra le quitter sans son autorisation.

<u>L'adhérent aura le plus grand respect envers les infrastructures et le matériel mis à sa disposition. Il est formellement interdit de marcher sur les tapis en chaussures.</u>

## Article 7: Les cours et les compétitions

Accompagner les enfants dans la pratique du judo

- <u>C'est d'abord connaître cette discipline qui est aussi un art martial</u>
- C'est l'aider à ses débuts et vivre avec lui ses progrès.

Le triangle parents-enfant-professeurs : une relation

# déterminante pour faire progresser l'enfant sur le tatami comme dans la vie.

N'hésitez pas à vous entretenir avec les enseignants ou les Membres du comité pour tout problème concernant votre enfant. Nous sommes à votre entière disposition.

<u>Passage de grade : il a lieu en fin de saison, les enseignants évaluent la progression et le comportement des élèves ainsi que l'assiduité aux cours pendant toute l'année.</u>

#### <u>Inscription aux compétitions</u>

Tout judoka doit avoir l'autorisation de l'enseignant pour se présenter à la compétition. Une feuille de pesée sera donnée aux élèves que l'enseignant jugera prêt à participer à la manifestation sportive.

• <u>Le livret de judoka homologué, le certificat médical et la feuille de pesée</u> signée par l'enseignant sont obligatoires pour toute compétition.

Participation aux championnats

• <u>C'est l'enseignant qui présente les judokas aux championnats départementaux et régionaux.</u>

• Les membres du comité et les enseignants se réservent le droit de ne pas confirmer l'inscription d'un ou d'une sélectionné(e) pour un championnat de France si il ou elle ne remplit pas certaines conditions telles que : assiduité, engagement pendant les cours, comportement irréprochable.

<u>Le judoka qui désire s'entraîner dans un club ami doit demander une autorisation écrite signée de l'enseignant et du Président, il la présentera à l'enseignant et au Président du club qui le recevra.</u>

Par loyauté, les judokas des autres clubs avec les mêmes enseignants que le DOJO CLUB Cuincy qui quittent leur club pour adhérer à Cuincy, ne bénéficieront, pendant 2 saisons, que d'une prise en charge à 50% des frais de déplacement (sauf cas de déménagement).

#### Article 8 : Communication

<u>L'information des membres du club s'effectue principalement par affichage au dojo, par circulaires distribuées durant les cours, de vive voix et par courriel d'où l'importance de mettre votre adresse mail sur la fiche d'inscription.</u>

Remarque: Les parents qui désirent assister au cours de leur(s) enfant(s) doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours. Les frères et sœurs doivent respecter les mêmes conditions. Tout manque de respect entraînera l'exclusion.

Α	Le
Signature du re	<u>sponsable légal</u>

# CLIBCIINCYDOGO

# Décharge de responsabilité

<u>Le DOJO CLUB CUINCY offre la possibilité d'essayer la pratique du judo pendant 2 cours gratuits.</u>

Ces cours sont accessibles aux nouveaux adhérents sous réserve de signer cette décharge de responsabilité. A l'issue de la période d'essai et si vous souhaitez poursuivre la pratique, un dossier d'inscription devra être constitué, il comprendra notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie.

<u>Je, soussigné, Monsieur</u>	<u>; Madame (1)</u>	
représentant légal de l'e	enfant (2)	

décharge le DOJO CLUB CUINCY, ses dirigeants et les professeurs de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception survenant lors d'un cours.

Fait à ....., le .....

Signature (parents ou tuteur pour les mineurs)

- (1) Barrer la mention inutile
- (2) A remplir en cas d'enfant pratiquant